

Regards externes Qualité interne

Évaluation ne rime pas nécessairement avec points et bulletins.

Quand elle est externe, elle se focalise davantage sur l'établissement et le système scolaires. Pour leur permettre d'évoluer.

Le 20 mars dernier, le SeRDeP¹ organisait une journée de réflexion sur le sujet. Vous en trouverez ci-dessous quelques échos.

INSTRUMENT DE MESURE

Quelles intentions veut-on prêter à l'évaluation? Mesurer, apprécier, interpréter? Sera-t-elle sommative, certificative, formative? À quel niveau va-t-elle intervenir: établissement, élèves, zone, pays? Comme l'explique **Bruno SUCHAUT**, maître de conférence à l'Université de Bourgogne, chacun des acteurs concernés a sa propre représentation de l'évaluation. Celle de type externe analyse la mise en relation d'éléments tels que: les besoins, la définition d'objectifs pédagogiques ou politiques, la mobilisation de moyens institutionnels, humains ou financiers, etc. Elle prend aussi en compte une série d'indicateurs de coûts, de ressources, de fonctionnement, d'organisation, de résultats. Réalisée dans un contexte donné (la situation économique et sociale d'une région ou d'un pays, par exemple), elle va fournir des éléments permettant de juger de l'efficacité et de l'utilité du dispositif scolaire mis en place, et donner des indications quant aux arbitrages à opérer. L'évaluation externe la plus connue en matière d'enseignement est certainement PISA² qui, sur base de tests donnés aux élèves d'une même tranche d'âge et de différents pays, permet de tirer des conclusions à l'échelle des établissements scolaires et des politiques éducatives.

ÉQUILIBRE FLAMAND

Sans aller bien loin, comment les choses se passent-elles chez nos voisins directs?

*"L'enseignement flamand, constate **Peter MICHIELENS** (photo), inspecteur général au Ministère de l'Éducation de la Communauté flamande, se caractérise par la grande confiance qui est faite aux écoles, considérées comme parfaitement aptes à organiser un enseignement de qualité".* Depuis quelques années, il s'est doté d'un modèle de qualité plus compréhensible, sous-tendu par la recherche d'un équilibre entre contrôle externe et souci de la qualité en interne, entre critères objectifs et identité de l'école, entre pilotage par les autorités et droits des pouvoirs organisateurs. Le parlement flamand définit les objectifs finaux (*eindtermen*) à atteindre par la majorité des élèves en termes de connaissances, de compréhension, d'aptitudes et d'attitudes, et ce par discipline mais aussi transversalement. L'inspection veille à la réalisation de ces objectifs sur le terrain. Quant au service d'accompagnement, il fournit un soutien pédagogique aux écoles qui le demandent, dans le respect de leur projet spécifique.

Les missions de l'inspection sont clairement cernées dans un code de déontologie négocié avec les syndicats et les PO. Elle doit contrôler, évaluer, stimuler, formuler des avis et informer. Le corps d'inspection est composé paritairement d'inspecteurs des réseaux libre et officiel. Ils se rendent dans une école par équipe de deux à six et en analysent le fonctionnement pendant une semai-

ne. L'évaluation tient compte d'un ensemble de données (personnel, moyens, structures, processus éducatif... mais aussi contexte extérieur, sur lequel l'école n'a pas de prise) et prend la forme d'un audit. Celui-ci doit mener à un avis final, pris sur base collégiale, qui fournit une série d'indications quantitatives et qualitatives. La question-clé porte sur le "rendement" de l'école, évalué en fonction du bien-être et de la satisfaction des "utilisateurs" (enseignants, élèves et partenaires externes) et des résultats obtenus (en termes d'objectifs à atteindre, de "carrière" scolaire ou encore, d'emploi futur). Trois possibilités existent: l'école reçoit un avis favorable et voit sa reconnaissance prolongée, avec poursuite de son financement et reconnaissance des diplômes et



attestations qu'elle délivre. L'avis peut aussi être favorable mais limité, et l'établissement scolaire sera soumis à un contrôle ultérieur pour vérifier si les changements préconisés ont été effectués. Dernière possibilité: l'école reçoit un avis défavorable et risque le retrait progressif de l'agrément. L'ensemble des audits réalisés par les inspecteurs constitue, pour les autorités publiques, un miroir de l'enseignement en communauté flamande et un guide pour la politique de l'éducation.

AUTONOMIE RESPONSABLE

En Communauté française, quand il est question d'évaluer les élèves,



Observer l'école de l'extérieur, pour l'aider à s'améliorer...

d'aucuns redoutent une standardisation excessive et la mise à mal de leur autonomie. C'est pourquoi, l'avant-projet de décret de la ministre **ARENA** inquiète³. Mais pour **Roger GODET**, membre de son Cabinet, il ne serait pas question de menacer l'autonomie pédagogique des enseignants, gage d'une créativité indispensable. L'idée serait seulement de mesurer si, à tel moment de la scolarité, les élèves maîtrisent bien un certain nombre de compétences essentielles. Et tout sera fait, assure-t-il, pour que les élèves passent les épreuves dans les meilleures conditions psychoaffectives possibles. Pour ce qui est d'une évaluation interne aux établissements, R. GODET s'est dit bien conscient de l'importance d'y associer les acteurs concernés et de les aider à construire des solutions adéquates.

Encore faudra-t-il, a insisté **Godefroid CARTUYVELS**, secrétaire général de la fédération de l'enseignement fondamental catholique, distinguer clairement à l'avenir les fonctions d'inspection, de direction et d'animation pédagogique et baliser soigneusement les responsabilités de chacun.

Et s'il paraît logique que la formation des inspecteurs ne relève pas des réseaux, "Il est important pour nous, en revanche, a-t-il précisé, d'avoir la maîtrise de la formation des directeurs et des animateurs

pédagogiques en ce qui concerne le cahier des charges et le choix des opérateurs".

CONTEXTE

En Communauté française, a rappelé **Étienne MICHEL** au moment de conclure, 30% des jeunes n'acquerraient pas une maîtrise de la lecture suffisante pour construire des compétences solides dans d'autres disciplines. Ce chiffre n'est que de 18% dans des pays ou régions comparables. Cela pose évidemment des questions sur l'efficacité et l'équité de notre système scolaire. Mais, interroge le directeur général du SeGEC, le système éducatif n'est-il pas le reflet de la société qui l'entoure? Depuis 30 ans, la Wallonie s'est profondément dualisée sur les plans économique, social et culturel. Et c'est dans les sous-régions les plus marquées par le chômage qu'on trouve les taux de redoublement les plus importants. À l'inverse, le cas de la province du Luxembourg montre un processus vertueux: le redéploiement économique et industriel y est globalement un succès, en raison notamment des influences du grand-duché et de la France. L'enseignement qualifiant y est caractérisé par une offre adaptée à l'évolution socioéconomique de la région, avec des taux de redoublement significativement inférieurs à ceux qui prévalent dans d'autres sous-régions. C'est le signe que

l'enseignement qualifiant n'est pas par définition une filière de relégation. En Flandre, par exemple, plus souvent qu'en Communauté française, il fait l'objet d'un "premier choix". Ne faudrait-il pas, dès lors, à l'opposé du raisonnement relatif aux bassins scolaires, conjuguer davantage mobilité sociale, géographique et scolaire? Et si les enquêtes internationales montrent que les systèmes scolaires laissant beaucoup d'autonomie aux acteurs (particulièrement dans la gestion des ressources humaines) sont les plus efficaces, ne conviendrait-il pas aussi d'imaginer un modèle de gouvernance qui s'articule sur trois principes: régulation, responsabilisation, évaluation? Autrement dit: définir des objectifs en termes d'efficacité et d'équité, évaluer la mesure dans laquelle ils sont atteints, mais aussi parier sur la capacité d'acteurs individuels et collectifs d'exercer leurs responsabilités. Ce qui suppose de leur reconnaître un espace d'autonomie suffisant... ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Service Recherche et Développement Pédagogique du SeGEC.
2. Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 2000 et 2003, Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).
3. Voir **entrées libres** n° 5, janvier 2006, p. 3 (édito) et pp. 4-5.